

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

**Arrêté du 13 janvier 2026 à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud**

**NOR : JUSF2601307A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires : Madame Julie BOCCHECIAMPE  
Monsieur Christophe CLEMENT  
Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET  
Madame Delphine LOUGE  
Monsieur Jérôme ROUX  
Monsieur Sébastien VILLANOVA
  
- Suppléants : Monsieur Jonathan KATZ  
Madame Anaïs MACQUOY  
Monsieur Soufyan HEUTTE  
Madame Priscilla BERRAUD  
Madame Amélie MANCA  
Madame Christelle MAZAC

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaires : Madame Fabienne LADA  
Madame Marie-Christine LUGNIER
  
- Suppléants : Monsieur Pierre ALAYRANGUES  
Monsieur Antoine PONSI

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Monsieur Christophe GROS  
Madame Farida GENIN
  
- Suppléants : Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT  
Madame Ludivine PION

## **Article 2**

L'arrêté du 19 mars 2025 susvisé est abrogé.

## **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 4**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 janvier 2026



**La directrice interrégionale de la PJJ Sud**

Pj/o  
Sandrine CYMPIE  
Directrice Interrégionale adjointe de la PJJ Sud  
**Sylvie VELLA**